

Education Le regroupement pédagogique intercommunal Larnod-Pugey est menacé suite au vote du conseil de Larnod de le supprimer

Et pourtant le RPI est une réussite

ER 10/12/2015

DEPUIS SA CRÉATION, le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Larnod-Pugey semblait convenir parfaitement aux deux villages et en particulier aux enfants dont les résultats scolaires à leur entrée au collège étaient appréciés.

Et pourtant, le ciel est tombé sur la tête des parents d'élèves lorsque, le 26 août dernier, ils ont appris l'intention du maire de Larnod, suivi par une majorité de son conseil, de dénoncer le RPI. Les délégués des parents d'élèves se sont émus de cette décision et un collectif « Sauver le RPI » s'est rapidement constitué.

Suite au vote du conseil municipal de Larnod lors de sa réunion du 27 novembre qui, par 13 voix contre 2, a décidé la suppression du RPI, le collectif a multiplié les démarches, pétitions, rencontres avec les maires de Larnod et Pugey, ainsi qu'avec l'inspecteur d'académie et ses services.

Le collectif souhaitait organiser une réunion à Lar-



■ Les parents d'élèves sont inquiets quant à l'avenir du RPI.

l'urgence qu'il y a à agir avant l'établissement définitif de la carte scolaire 2016. Malheureusement, la municipalité n'a pu accueillir cette réunion faute de locaux disponibles. La réunion s'est donc tenue à la mairie de Pugey en présence de Mme Guillemain et M. Mielle, représentants de l'inspecteur d'académie, venus répondre aux questions mais en aucun cas prendre position sur l'affaire.

Pas du ressort de

Le RPI est réparti dans sept classes à un seul niveau, quatre à Pugey et trois à Larnod, ce qui peut surprendre mais une répartition décidée à la création d'un RPI ne peut être modifiée. La suppression du RPI conduirait à inverser ces deux chiffres sans changer le nombre de postes donc de classes.

Conséquence inévitable, l'apparition de classes à triple niveau selon les simulations des représentants de l'inspection académique, et le démantèlement de l'équi-

liés pour l'avenir et ne relèvent que des points négatifs à la dissolution du RPI, inquiétude financière car les dépenses ne seront plus mutualisées, inquiétude quant à l'aménagement obligatoire de nouveaux locaux, inquiétude sur le suivi des élèves dans les classes à plusieurs niveaux. Autre énorme inquiétude : en cas de dissolution, les écoles séparées ne seraient-elles pas menacées à moyen terme si le développement des deux villages est insuffisant ?

M. Mielle l'a rappelé avant de quitter la réunion avec sa collègue, le RPI n'est pas une structure juridique, la convention existante peut être dénoncée par le maire.

Alors que peuvent faire le collectif et les parents d'élèves pour infléchir la position de la municipalité de Larnod ? A Pugey, qui veut garder le RPI, on est convaincu qu'il faut aller prêcher la bonne parole à Larnod, argumenter, transmettre la meilleure information possible aux parents d'élèves et